

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 16 janvier 2017 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
Mme Sylvie Laroche
M. Daniel Giroux
Est absent : M. Daniel Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Renald Grondin, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2) Exemption de la lecture du procès-verbal du 5 décembre 2016.
- 3) Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2016.
- 4) Exemption de la lecture du procès-verbal du 15 décembre 2016.
- 5) Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2016.
- 6) Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2017.
- 7) Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de janvier 2017.
- 8) Adoption des comptes à payer.
- 9) Comités : Loisirs – Famille – Sanitaire – Bibliothèque – École – Pompiers – Développement
- 10) Amendement au règlement 73-81, concernant les déchets.
- 11) Amendement au règlement 101-92, concernant le traitement des élus.
- 12) Rémunération des employés.
- 13) Rémunération de la directrice générale.
- 14) Cautionnement et assurance ADMQ.
- 15) Adhésion à la COMBEQ.
- 16) Formation émission des permis, certificats et attestations COMBEQ
- 17) Paiement décompte final travaux 1^{er} et 4^e Rangs 2015.
- 18) Achat d'un escalier aux étangs.
- 19) Pont Lemieux-Turcotte rencontre CPTAQ.
- 20) Emplois d'été Canada 2017.
- 21) Demande du comité d'embellissement.
- 22) Renouvellement des partages de voies publiques pour les quads.
- 23) Affaires nouvelles :
 - a) Cotisation à l'association des chefs en sécurité incendie du Québec.
- 24) Période de questions.
- 25) Levée de la séance.

2017-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-002

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 5 décembre 2016, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2017-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des procès-verbaux du 5 décembre 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
.....

2017-01-004

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 15 décembre 2016, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité
.....

2017-01-005

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des procès-verbaux du 15 décembre 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
.....

2017-01-006

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les dépenses incompressibles suivantes :

- Rémunération :
 - Maire et élus municipaux
 - Directrice générale / secrétaire-trésorière et secrétaire adjointe
 - Personne désignée pour la voirie et aide-voirie
 - Chauffeurs de camion pour le déneigement
 - Loisirs
 - Pompiers et premiers répondants
 - Journalier
 - Parc et terrain de jeux
 - Préposé à l'entretien ménager
- Frais de vérification
- Frais de poste
- Retenue à la source aux deux paliers gouvernementaux
- Frais de téléphone, cellulaire, téléavertisseurs, radios mobiles et internet
- Propane, diesel
- Électricité de tous les édifices municipaux et éclairage public
- Assurances
- Les quotes-parts de la MRC de Lotbinière et la Municipalité de Laurier-Station
- Fournitures de bureau
- Frais de déplacement

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2017-01-007

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2017

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-008

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des comptes à payer, soit :

Comptes payés durant le mois de janvier 2017 :

.....

C1700001	Hydro-Québec : 1245 2 ^e Rang, éclairage public	1 163.03
C1700002	Bell Mobilité : Cellulaires	239.46
C1700003	Supérieur Propane : 1245 2 ^e Rang	507.97
C1700004	Supérieur Propane : 1200 rue de l'École	692.85
C1700005	Distribution Praxair Canada : Oxygène et acétylène	57.14
C1700006	Hydro-Québec : 1245 2 ^e Rang	510.35
C1700007	Municipalité Val-Alain : Bulletin municipal, fournitures	109.51
C1700008	Association Chefs Sécurité Incendie : Adhésion 2017	287.44
C1700009	ADMQ : Adhésion 2017 et assurances	859.64
C1700010	Telus Quebec : Téléphone, internet, garage, loisirs, bureau	470.68
C1700011	COMBEQ : Adhésion 2017, formation	734.69
P1700001	Info Page : Fréquence numérique	215.75
P1700003	Groupe CCL : Comptes de taxes et enveloppes	363.32
P1700004	Buropro : Fournitures de bureau	471.57
P1700005	Toshiba Solution d'affaires : Photocopieur	353.51
P1700009	Buropro : Fournitures de bureau	27.48
P1700010	Blier, Chantal Mme : Entretien ménager	550.00
P1700012	Bergeron Claude : Fournitures bureau pompiers	47.60
P1700013	Municipalité de Laurier-Station – Déchets	2 720.05
P1700014	Buropro : Fournitures de bureau	231.78
P1700015	Les Entreprises Lévisiennes Inc. : 1 ^{er} & 4 ^e Rang	26 646.09
P1700017	Municipalité de Laurier-Station - Recyclage	1 800.97
	Frais de déplacement	371.63
	Salaires	10 041.13

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2017-008

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 49 473.64 \$

Caroline Fortin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2017-01-009

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 73-81, CONCERNANT LES DÉCHETS

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Règlement 73-81, concernant la gestion des déchets solides soit amendé de la manière suivante :

1. A l'article 26, on devra lire : pour l'année 2017 la taxe annuelle prélevée sera de 132. \$...etc.;
2. A l'article 26, on devra lire :... pour l'année 2017 la taxe annuelle prélevée sera de 235. \$ pour les commerces et industries sans conteneur;
3. A l'article 26, on devra lire :... pour les industries et commerces avec conteneur, un tarif annuel par conteneur selon le type et la fréquence de cueillette selon le tableau ci-joint pour l'année 2017... etc.;
4. A l'article 27.1, on devra lire : ...pour les industries et commerces avec conteneur, un tarif annuel par conteneur selon le type et la fréquence de cueillette selon le tableau ci-joint pour l'année 2017... etc.;
5. A l'article 27.2, on devra lire :... les propriétaires de terrains privés seront assujettis un tarif de 30. \$ pour l'année 2017
6. A l'article 27.2, on devra lire :...seront assujettis un tarif de 66. \$ pour l'année 2017
7. A l'article 27.2, on devra lire :... seront assujettis un tarif de 132 \$ pour les résidents permanents, pour l'année 2017

Industries et commerces : Tarif annuel par conteneurs selon le type et la fréquence de cueillette					
	2V	3V	4V	6V	8V
1 sem. / 2	533,00 \$	589,00 \$	651,00 \$	877,00 \$	1 052,00 \$
1 x sem.	1 065,00 \$	1 178,00 \$	1 302,00 \$	1 753,00 \$	2 103,00 \$
2 x sem.	2 340,00 \$	2 580,00 \$	2 817,00 \$	3 756,00 \$	4 507,00 \$

Pour les conteneurs compacteurs la compensation sera établie en multipliant par le facteur 2.5 le montant correspondant à la capacité du contenant et à la fréquence de collecte.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0010

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 101-92, CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Règlement 101-92, concernant la rémunération des élus municipaux soit amendé de la manière suivante :

À l'article 7 : on devra lire : pour l'exercice 2017, la rémunération de base et l'allocation des dépenses sont effectives au 1er janvier 2017;

À l'article 7 : on devra lire : les montants mentionnés aux articles 3, 4, 5 et 6 seront indexés à la hausse pour chaque exercice conformément aux taux de 2 % pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2017-01-0011 **RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de la rémunération de tous les employés municipaux.

Concernant l'annexe du traitement des membres du personnel, il sera confidentiel, tel que stipulé à l'article 57 de la Loi sur l'Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.

Toute embauche éventuelle ne sera pas obligatoirement assujettie à cette annexe et le traitement sera adopté par résolution du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0012 **RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Quarante-deux mille quatre-vingt dix-neuf dollars (42 099 \$) pour l'année 2017, plus 25.30 \$ / heure pour les heures supplémentaires.

De plus, les frais de déplacement et de repas de la directrice générale / secrétaire-trésorière pour assister aux journées d'études et aux cours dispensés par la MRC, le MAMROT et l'ADMQ seront défrayés par la municipalité de Val-Alain, de même que les dépenses du Colloque et du Congrès de l'ADMQ, l'assurance cautionnement de la directrice générale / secrétaire-trésorière et la cotisation à l'ADMQ.

La directrice générale / secrétaire-trésorière aura trois (3) semaines de vacances payées durant l'année.

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accorder la rémunération ci-dessus à la directrice générale / secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0013 **CAUTIONNEMENT ET ASSURANCES POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le montant de 859,64 \$ (taxes incluses) à l'ADMQ pour le cautionnement et l'assurance de la directrice générale / secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0014 **ADHÉSION À LA COMBEQ**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le montant de 402,41 \$ (taxes incluses) à la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'adhésion 2017 de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2017-01-0015 **FORMATION ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS ET ATTESTATIONS COMBEQ**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les frais d'inscription au coût de 332,28 \$ (taxes incluses) et de déplacement de monsieur Pier-Luc Côté inspecteur, pour la formation offerte le 7 février 2017 à Drummondville par la COMBEQ.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0016 **PAIEMENT DÉCOMPTE FINAL TRAVAUX 1ER ET 4E RANG 2015**

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection de tronçons sur le 1^{er} et 4^e rang, nous avons reçu de monsieur Stéphane Bergeron, ingénieur de la MRC de Lotbinière, une recommandation de paiement final de 26 646,09 \$;

Considérant que ce montant tient compte d'une pénalité de 7,14% appliquée suite à la demande de révision de l'entrepreneur (Les Entreprises Lévisiennes inc.);

Considérant que cette pénalité a été appliquée sur le lot no. 2 (761,33 tonnes) suite à une non-conformité au niveau du passant au tamis 80um, représentant un montant retenu de 4 187,32 \$ (avant taxes);

Considérant que, tel qu'indiqué à la page 73 du devis, la municipalité est en droit de demander à l'entrepreneur de rembourser les frais du laboratoire pour la reprises des analyses, soit un montant de 1007,47 \$ (taxes incluses);

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire le paiement au montant total de 26 646,09 \$ (taxes incluses) à Les Entreprises Lévisiennes inc.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0017 **ACHAT D'UN ESCALIER AUX ÉTANGS**

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'un escalier pour l'accès aux bassins d'eaux usées au montant de 1400,00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0018 **PONT LEMIEUX-TURCOTTE RENCONTRE CPTAQ**

Considérant que nous avons demandé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, une rencontre ayant pour but de lui présenter les observations et documents relatifs aux démarches dans le dossier du Pont Lemieux-Turcotte;

Considérant que cette rencontre se tiendra le 1^{er} février 2017, à 10 h00;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseiller de mandater Monsieur Guy Lebeau pour représenter la municipalité dans le dossier 383059-Ferme St-Georges inc.

Adoptée à l'unanimité.

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2017-01-0019 **EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande de deux (2) animateurs pour le terrain de jeux concernant le programme «Emplois d'été Canada 2017»;

Que la municipalité de Val-Alain accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme «Emplois d'été Canada 2017»;

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés au nom de la municipalité de signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la municipalité s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0020 **DEMANDE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la demande concernant la salle gratuite lors d'un souper dansant le 22 avril prochain au profit du comité d'embellissement de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0021 **RENOUVELLEMENT DES PARTAGES DE VOIES PUBLIQUES POUR LES QUADS**

Considérant que le Club Sport «4» de l'Érable Inc. demande à la municipalité le renouvellement de partages de voies publiques pour les quads dans la municipalité de Val-Alain pour l'année 2016-2017, à savoir :

Sentier 3 saisons – Printemps, Été et Automne

- Route Seigneuriale : de l'entrée du Camping Lac Georges à la limite de la municipalité de Villeroy **200 mètres**

Sentier 4 saisons

- Rang 5 ouest : de notre accès au viaduc 261 jusqu'à la rue Henri **700 mètres**
- Rue Henri : sur toute sa longueur **500 mètres**
- Rue Turcotte : sur toute sa longueur **100 mètres**

Sentier hivernal

- Rang 5 : du Chemin Vigneault jusqu'au Domaine Le Vagabond utilisé seulement lors des dégels de la rivière Henri **6,1 km**

Sentier 4 saisons (nouvelle demande)

- Rue Carignan : sur toute sa longueur **80 mètres**

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le renouvellement de partages de voies publiques pour les quads dans la municipalité de Val-Alain pour l'année 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

**2017-01-0022 COTISATION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE
DU QUÉBEC**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le montant de 287,44 \$ (taxes incluses) à l'association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'adhésion 2017 du directeur du service incendie.

Adoptée à l'unanimité

.....

2017-01-0023 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h15.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. trés.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.